

ENSEMBLE POUR VALLAURIS GOLFE-JUAN

**MA CONTRIBUTION POUR UNE POLITIQUE LOCALE
ÉLABORÉE POUR LES CITOYENS AFIN DE DONNER UN
ÉLAN NOUVEAU À NOTRE VILLE**

**Informé, faire émerger de nouveaux visages et de nouvelles
idées, changer la politique de Vallauris Golfe-Juan, c'est aussi
une question d'argent.**

Rassemblement citoyen sans étiquette

**indépendants des partis
+ un conseiller municipal non indemnisé**

**100 % de nos recettes viennent
des adhésions et des dons**



Adhérer ou faire un don à EVGJ c'est :

ENCOURAGER notre groupe dans son travail de défense de l'intérêt général
FINANCER l'information large des habitants de la ville : sites internet, gazette, etc.
PARTICIPER, si on le souhaite, à la réflexion et aux actions du groupe

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

Je rejoins EVGJ :

Téléphone.....

Je fais un don :

Email.....@.....

- Je certifie sur l'honneur que je suis une personne physique et que le règlement de mon don ne provient pas du compte d'une personne morale (entreprise, association, collectivité...); que le paiement de mon don provient de mon compte bancaire personnel ou de celui de mon conjoint, concubin, ascendant ou descendant.

Merci de retourner ce bulletin complété et signé, accompagné de votre règlement par chèque, à :
Sylvie CHALLANT, Résidence l'Odyssee, bât A, 71 avenue Jérôme MASSIER, 06220 Vallauris

Aux termes de l'article 11-4 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique modifiée par la loi n° 2017-286 du 6 mars 2017 : « les dons consentis et les cotisations versées en qualité d'adhérent d'un ou de plusieurs partis politiques par une personne physique dûment identifiée à une ou plusieurs associations agréées en qualité d'association de financement ou à un ou plusieurs mandataires financiers d'un ou de plusieurs partis politiques ne peuvent annuellement excéder 7 500 euros. [...] Les personnes morales à l'exception des partis ou groupements politiques ne peuvent contribuer au financement des partis ou groupements politiques, ni en consentant des dons, sous quelque forme que ce soit, à leurs associations de financement ou à leurs mandataires financiers, ni en leur fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. ». L'article 11-5 de la loi n° 88-227 précitée dispose également que L'article 11-5 de la même loi précise que « Ceux qui ont versé des dons à un ou plusieurs partis politiques en violation de l'article 11-4 sont punis d'une amende de 3 750 euros et d'un an d'emprisonnement. » Ces dons sont versés à Ensemble pour Vallauris Golfe-Juan, déclarée le 17 novembre 2014 (Numéro RNA W061005642). Les informations que vous nous communiquez sont nécessaires à la gestion de vos dons et de nos relations. Elles sont exclusivement réservées à l'usage d'EVGJ. Vos informations ne pourront être communiquées qu'aux personnes habilitées d'EVGJ. En application des articles 38 et suivants de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez des droits d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en nous écrivant à l'adresse: Ensemble pour Vallauris Golfe-Juan, c/o Frédéric FLEURY - 14 bis avenue de Cannes - 06220 VALLAURIS - France.